# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 13 octobre 2023

**Maternité territoriale de l’Autunois-Morvan :**

**Un service rendu, les recommandations des experts**

**L’ARS Bourgogne-Franche-Comté, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Saône-et-Loire Bresse- Morvan, l’Hôpital du Creusot et le GHT de la Nièvre ont présenté ce 13 octobre aux élus du bassin d’Autun un premier bilan des services de la maternité territoriale. L’occasion aussi d’exposer les analyses et recommandations des experts mandatés par le ministre de la Santé et de la Prévention après la suspension des naissances à la maternité d’Autun.**

**Concilier proximité, sécurité et qualité des soins, c’était tout l’enjeu du projet de maternité territoriale après la suspension des naissances à Autun, en décembre 2022.**

**Tout est mis en œuvre par les soignants pour que l’organisation proposée par le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Saône-et-Loire Bresse-Morvan, en lien avec l’Hôpital du Creusot et le GHT de la Nièvre, réponde aux attentes des usagers.**

**Ce 13 octobre 2023, une nouvelle réunion d’information et d’échanges s’est tenue sous la conduite de l’Agence Régionale de Santé, qui avait convié les élus de l’Autunois-Morvan.**

**L’occasion de dresser un bilan précis des services en place.**

La maternité territoriale Autunois-Morvan s’articule autour de **deux centres de péri-maternité (CPM), l’un à Autun, l’autre à Château-Chinon**. Ces CPM assurent des consultations obstétricales (échographies, préparations à l’accouchement…), gynécologiques, pédiatriques. Ils proposent un suivi pré et post natal, des actions de prévention, l’accès aux interruptions volontaires de grossesses. Les CPM s’inscrivent ainsi dans plusieurs politiques de santé publique : santé des femmes, santé sexuelle, 1 000 premiers jours de l’enfant…

Sur une période d’à peine 3 mois (du 1er juin au 25 août 2023), **plus de 340 patientes ont été vues au sein du centre de péri-maternité d’Autun et une vingtaine à Château-Chinon**. Sur cette même période de 3 mois, les gynécologues-obstétriciens et sages-femmes ont suivi **63 grossesses à Autun et 5 à Château- Chinon**.

**SMUR obstétrical**

A ces centres de péri-maternité s’ajoute la mise en place du dispositif innovant de SMUR obstétrical. L’équipe est composée **d’une sage-femme, d’un infirmier anesthésiste diplômé d’Etat et d’un médecin urgentiste intervenant en cas d’accouchement imminent.**

Ce SMUR fonctionne, **7 jours sur 7 en journée, avec une couverture progressive des astreintes de nuits (50% des nuits pour les mois de septembre et d’octobre et un objectif de 100% à court terme).** Des sages-femmes du centre hospitalier d’Autun, deux sages-femmes du Creusot et deux professionnelles libérales participent au service mobile. Deux recrutements sont en cours.

A ce jour, trois sorties ont été assurées par ces équipes pour prise en charge de risque d’accouchement inopiné, deux ont donné lieu à un accouchement hors établissement de santé.

Hors astreinte de ce SMUR obstétrical, trois sorties du SMUR pour motif obstétrical nuit ont été enregistrées. L’ensemble de ces interventions se sont déroulées en toute sécurité.

L’ARS salue la mobilisation des équipes des établissements (centres hospitaliers de Chalon-sur-Saône et Autun, Hôpital du Creusot, centres hospitaliers de Château-Chinon et Nevers) et les professionnels de santé libéraux, dont l’engagement se poursuit au service d’une **réponse adaptée aux besoins des familles.**

**L’enjeu aujourd’hui est d’amplifier les coopérations entre tous les établissements de santé du territoire, d’être vigilant aux parcours de santé des femmes et de leurs enfants (notamment pour les actions de dépistage, de prévention et d’accompagnement des retours à domicile), de conforter des mesures d’aller-vers et de proximité (SMUR obstétrical et centres de péri-maternités), de renforcer les liens entre les professionnels de santé libéraux et l’hôpital.**

Par ailleurs au cours de cette réunion, ont été présentés les travaux de la **mission d’expertise confiée le 5 avril dernier, par le ministre de la Santé et de la Prévention**, aux professeurs Philippe Deruelle, professeur des universités-praticien hospitalier de gynécologie-obstétrique à la maternité du CHU de Montpellier et Olivier Morel, professeur des universités- praticien hospitalier de gynécologie-obstétrique, chef de pôle à la maternité du CHRU de Nancy.

Les experts concluent notamment que « **l’ARS Bourgogne-Franche-Comté a fait dans des délais très courts une proposition d’organisation territoriale des soins cohérente et la plus complète possible sur la base des moyens techniques et humains disponibles (…) Il nous paraît primordial que cette stratégie soit soutenue par les élus afin qu’elle puisse être mise en œuvre en responsabilité vis-à-vis de la population ».**

Consulter [l’intégralité du rapport](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/rapport-suspension-activite-naissances-maternite-autun) sur le site de l’ARS Bourgogne-Franche-Comté.